



AMBASSADE DE SUISSE
EN FRANCE

Paris, le 28 janvier 1963.

R.P. no. 10 - SO/md

CONFIDENTIEL

Conversation avec M. de la Grandville (X),
Chef du Service des Pactes au Quai d'Orsay.

Monsieur F.T. Wahlen
Conseiller fédéral
Chef du Département politique
Berne

Monsieur le Conseiller fédéral,

I. Le Traité franco-allemand, du 22 janvier 1963.

1. X : Si, avec le Plan Schuman, le 9 mai 1950, une politique "européenne" a vu le jour en France, elle a bien été provoquée par le problème allemand. Il s'est toujours agi, par un certain contrôle : sur l'industrie lourde (CECA), sur la défense (CED), sur l'énergie atomique (Euratom) et même sur la politique (projet d'autorité politique européenne, à partir de 1955), non seulement d'assurer des relations de bon voisinage avec l'Allemagne, mais même d'empêcher qu'il pût jamais en être autrement. Dans leur bonne volonté, les initiateurs ont enrobé le problème des relations franco-allemandes dans un esprit européen. Ce n'étaient jamais les relations avec Benelux ou l'Italie qui étaient problématiques ou engageaient la sécurité de la France, et par là de l'Europe occidentale.

Le Général de Gaulle s'est vu arrêté dans sa volonté d'arriver à une Union politique des Six lorsque, le 17 mai 1962, M. Spaak et M. Luns ont déclaré, au sein du Comité Cattani (ex Comité Fouchet), qu'il n'était pas question d'arriver à une



- 2 -

Union politique des Six avant que l'Angleterre eût adhéré au Marché Commun. A partir de ce moment, le Général a fait son deuil de l'Union politique des Six. Il s'est jeté, avec toute sa fougue, dans sa solution de rechange de coopération étroite franco-allemande, pour laquelle son voyage en Allemagne devait créer le climat.

Pour le Général de Gaulle, qui n'a pas tendance à sous-estimer l'Exécutif et à surestimer le Législatif, l'entente franco-allemande est un état d'âme, une coopération technique étroite entre les deux gouvernements, et une certaine publicité pour cet objectif notamment auprès de la jeunesse.

Lors des conversations Couve/Schroeder (qui préparaient cette coopération, à Paris, après le Conseil ministériel de l'OTAN des 16-18 décembre 1962) tout devait se borner à un programme d'action entre les deux gouvernements. Il était convenu que cette coopération franco-allemande serait consacrée par la visite du Chancelier à Paris, le 21 janvier, pour lui donner l'éclat voulu. Mais on se bornerait à marquer des points d'accord entre les deux gouvernements et à publier un communiqué de presse.

On n'estimait pas qu'un problème quelconque de ratification parlementaire dût rendre nécessaire la rédaction d'un traité en bonne et due forme. Ce n'est que le 17 janvier que Bonn fit savoir que la rédaction d'un traité en bonne et due forme allait être nécessaire afin que la coopération franco-allemande fût "ratifiable" par les deux Chambres allemandes.

La question de la ratification, et de la rédaction, d'un véritable traité (et non pas, comme on l'avait pensé jusqu'alors, d'une simple entente entre les deux Exécutifs) a été posée par Bonn. Paris s'est rangé à ses raisons. Mon interlocuteur fait mine de ne pas savoir si, comme on le croit, le Chancelier a voulu lier ses successeurs par un traité en bonne et due forme, ratifié par les deux Chambres, ou si, au contraire, le Gouver-

nement allemand a exigé ce traité, à soumettre au Parlement, afin d'être informé de l'étendue de la coopération bilatérale. Le Gouvernement a pu croire que, si la coopération prenait la forme d'une "politique de cabinet", elle embrasserait des domaines dont les opinions publiques ne seraient jamais averties.

Ainsi, d'après X, il a fallu bâcler en quatre jours un traité et prévoir une ratification régulière en Allemagne. En France, on s'est borné, par symétrie, à un rappel aux "formes constitutionnelles". Cela peut vouloir dire soit qu'une ratification n'est pas nécessaire, soit qu'elle sera demandée, soit qu'on la soumettrait au referendum au cas, peu probable, où le Parlement ferait des difficultés.

Ainsi, l'édification politique de l'Europe par le Général continue à conserver un certain caractère d'improvisation, conforme à sa nature pragmatique qui cherche toujours la meilleure voie possible, en fonction de la conjoncture, sans s'embarasser de précédents et de considérations juridiques.

2. Le texte du Traité a été publié. Les deux parties, me dit X, se sont mises d'accord pour que cette coopération entre en vigueur immédiatement, sans attendre les ratifications.

Voici comment cette coopération jouera du côté français. Le Ministère des Affaires Etrangères est tête de file pour tous les problèmes touchant la coopération franco-allemande.

Sur le front français, c'est M. François Seydoux, ancien Ambassadeur à Bonn, actuellement Ambassadeur à l'OTAN, qui, en sa qualité de Secrétaire général du Comité interministériel pour la coopération franco-allemande, veille à l'élaboration de la politique française en cette matière. Il convoque les Services techniques compétents. Il préside à l'élaboration des demandes françaises à adresser à l'Allemagne en matière de politique étrangère, coopération de défense, contacts entre la jeunesse, etc. Dès qu'un dossier français a été constitué en vue de faire l'objet de tractations avec les Allemands, c'est

le Directeur politique au Quai d'Orsay, M. Lucet, qui sera chargé de la négociation.

Son homologue de l'autre côté du Rhin est M. Jansen, ancien Ministre-conseiller à Paris, actuel Directeur politique à l'Auswärtiges Amt, un pilier de l'amitié franco-allemande, acquis aux idées du Chancelier, mais qui n'a pas plus de pouvoir que n'en a un Directeur politique.

3. Je remarque que le texte du Traité indique bien que les partenaires des Six sont informés. Qu'après la signature, les commentateurs officiels en France ont indiqué que ce Traité avait une valeur d'"exemple" pour les autres membres du Marché Commun.

La forme choisie, toutefois, n'est nullement multilatérale. Il n'est dit nulle part que ce Traité est ouvert à d'autres pays. X. le reconnaît.

Je demande ce qui arriverait dans l'hypothèse, intéressante quoique purement théorique, que les futures élections législatives en Italie mènent au Pouvoir un Gouvernement de droite qui désirerait faire également de la coopération avec les deux Grands du Marché Commun.

Dans cette hypothèse théorique, me dit X, l'Italie devrait proposer à la France la signature d'un accord de coopération franco-italien, qui ne serait pas identique à l'accord franco-allemand, quoique sur le même modèle.

Je remarque qu'il s'agirait toujours d'un accord bilatéral (France-Allemagne, France-Italie), et que rien ne serait dit des rapports italo-allemands, par exemple. Il ne s'agit donc nullement d'une construction qui a une vocation multilatérale, comme l'était le projet d'Union politique. Mon interlocuteur ne le conteste pas.

II. La session "de la dernière chance", à Bruxelles, le 28 janvier.

4. X. confirme que, le 14 janvier, lorsque M. Wormser représentait son pays à la session ministérielle des Six négociant avec la Grande-Bretagne, il demanda par téléphone, de Bruxelles, à 15 heures, au Quai d'Orsay, le texte, ou des indications sur les déclarations imminentes du Général de Gaulle, afin de pouvoir adopter une attitude en conséquence et préparer une position. Le Quai dut lui répondre qu'on ignorait ce que le Général allait dire. Le Ministre des Affaires Etrangères lui-même savait seulement que le Général allait assumer une attitude négative vis-à-vis du Royaume-Uni.

X : Etant donné que M. Wormser doit être considéré comme le fonctionnaire le plus important du Quai, qu'il jouit de l'amitié et de la considération particulière de M. Couve de Murville, ce dernier, s'il avait eu des indications sur le contenu de la conférence de presse, n'en aurait pas privé son meilleur collaborateur, qui se trouvait à Bruxelles (il faut le reconnaître) dans une situation exposée, du fait de la mauvaise humeur (c'est le moins qu'on puisse dire) de MM. Spaak, Luns, Piccioni, Colombo, etc. Il était délicat pour le représentant français à la session ministérielle de ne pas pouvoir prévenir ses collègues de la rupture imminente, en ce qui concernait son pays; ni fournir d'explication pour une attitude aussi raide, ne tenant pas compte de quinze mois de négociations techniques.

5. D'après X, on croirait au Quai, depuis ce matin, qu'il y aurait, pour la session "de la dernière chance", à Bruxelles, une lueur d'espoir ...

Répondant à une question de ma part, il reconnaît que, les 15 et 16 janvier, à Bruxelles, M. Couve de Murville avait déclaré que la France retirait sa proposition d'association, puisqu'elle avait été immédiatement repoussée par M. Heath.

- 6 -

Je demande ce que signifierait cette association. D'après X, il s'agirait d'une "sorte de libre échange" entre la Grande-Bretagne et les Six sur le plan commercial, à l'exclusion de l'agriculture, la Grande-Bretagne restant, par ailleurs, à l'extérieur de la Communauté Economique Européenne et de ses Institutions.

Il croit que, sur cette base, un accord serait encore possible à Bruxelles et me demande quelles seraient les réactions des partenaires de la France à cette suggestion.

Je réponds, à titre personnel, que l'avenir nous apprendra peut-être que l'Angleterre commettrait une imprudence en repoussant d'emblée une association, dans le cas où celle-ci signifierait réellement un "libre échange" dont serait exclue l'agriculture.

Etant donné toutefois que Benelux et l'Italie désirent la présence du Royaume-Uni surtout pour des raisons politiques (pour échapper au condominium franco-allemand), que la position américaine va dans le même sens, que tout le monde écoute Jean Monnet (qui est en faveur d'une pleine adhésion et croit qu'il ne s'agit que d'un problème de temps), il est peu vraisemblable que l'atmosphère soit suffisamment détendue à Bruxelles pour qu'on examine sans passion les avantages d'une association, basée sur un vrai "libre échange", à l'exclusion de l'agriculture.

(Je ne dit pas à mon interlocuteur ce que je pense : Que l'association n'est proposée que pour des raisons tactiques, pour atténuer l'effet qu'a produit la "rupture" dans les autres capitales du Marché Commun, ainsi qu'à Londres et Washington. On sait à Paris que l'enjeu n'est pas tellement un accord économique, qu'une sorte de main-mise sur la Communauté Economique Européenne. L'offre d'une association est un geste (tactique et diplomatique) de bonne volonté. On le fait d'autant mieux qu'on sait que ni à Washington, ni à Londres, ni dans les autres capitales du Marché Commun, on accepterait, pour des raisons politiques, que le Royaume-Uni fût traité comme la Grèce.)

III. Les rapports avec les Anglo-Saxons.

6. Etant donné qu'on n'arrivera pas, à Bruxelles, à la quadrature du cercle, après une issue qui ne pourra être que défavorable au Royaume-Uni, compte tenu de la fermeté de la position française, X. prévoit que le Royaume-Uni adoptera désormais, dans tous les domaines, une politique différente vis-à-vis de la France.

Je réponds à cela que, si important que soit ce problème, à vrai dire, sur le plan politique et l'avenir économique du Royaume-Uni mis à part, ce pays est plutôt un objet qu'un sujet de la discussion. Le Général ne se cache pas pour dire qu'il estime devoir refuser l'accès à la Communauté Economique Européenne d'un pays qu'il considère un satellite des Etats-Unis. Si important que soit le problème Royaume-Uni/Marché Commun, c'est la politique occidentale du Président Kennedy qui est visée par le Général de Gaulle.

X. le reconnaît. Mais il observe que les jeunes conseillers du Président, des techniciens sans aucune expérience du climat européen, ne se gênent nullement pour imposer aux alliés des Etats-Unis, dans le domaine de la défense par leur doctrine nucléaire, dans le domaine économique par le "Trade Expansion Act", un "stream-lining" qui ne correspond plus en rien aux rapports qui existaient entre les Etats-Unis et l'Europe au temps du Plan Marshall et pendant la première décade de l'OTAN.

A l'heure actuelle, la politique de défense, comme la politique économique, n'est plus le fruit de discussions entre égaux. Il ne s'agit plus de consultations ayant pour but d'arriver à une solution acceptable pour tout le monde. M. MacNamara formule des dogmes, M. Ball envisage une Communauté économique atlantique, la discussion multilatérale n'est plus que sur les modalités.

- 8 -

Alors que le leadership américain devient de plus en plus raide, on remarque d'autre part que la position des Etats-Unis n'est pas si forte qu'on le dit. Notamment dans les rapports bilatéraux franco-américains (dans les domaines de la coopération militaire, des échanges techniques, des armements, des bases américaines en France, etc.), les Etats-Unis ont vidé les fonds de tiroir pour trouver tout ce qui avait semblé devoir être gratuit jusqu'ici dans la coopération d'une superpuissance avec un allié aux moyens réduits. Petit à petit, ils présentent une série de factures aux Français, pour des sommes ne dépassant parfois par les 100'000 dollars, en invoquant leurs difficultés de balance des paiements.

La devise américaine semble être désormais "l'Europe paiera". Cela permet à un Chef d'Etat qui ne souffre pas de complexes d'infériorité, comme le Général de Gaulle, de considérer qu'il ne se trouve pas, vis-à-vis des Etats-Unis, dans une position de faiblesse.

* * *

Cela dit, il faut tenir compte du fait que les hauts fonctionnaires du Quai, quand ils analysent la politique étrangère de leur pays, à plus forte raison quand il s'agit des "domaines réservés" du Président de la République, en sont réduits, comme tout le monde, à des suppositions, à des interprétations, à des conjectures.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.



A. SOLDATI.